

Département de la Loire

COMMUNE DE CREMEAUX

Nombre de membres

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Séance du jeudi 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 06 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PONCET Didier.

Sont présents : Didier PONCET, Thierry CLEMENCON, Laurent LOIZZO, Elodie BOURG, Simon CONSTANS, Jean-Christophe DUBOST, Aurélien MAILLET FEUGERE, Suzanne MANISSOLLE, Irène MICHON, Stéphane PRAS, André SANGLE, Georges TRAVARD

Représentés : Laurent BRUEL par Stéphane PRAS, Sandra GARRIVIER par Irène MICHON, Patricia SESSEGOLO par Laurent LOIZZO

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane PRAS

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 est approuvé.

Objet: achat lave vaisselle pour salle polyvalente (DE 2023 001)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement du lave vaisselle de la cuisine de la salle Abbé Grosbost, car cet équipement, acheté il y a une vingtaine d'années, devient vétuste.

Il est proposé d'acheter un lave vaisselle auprès de la société VDF de Feurs, qui commercialise du matériel professionnel, pour un montant de 3 840 euros ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'achat d'un lave vaisselle pour 3 840 euros ttc et autorise M. le Maire à signer le devis et tous documents matérialisant cet achat. Les crédits sont inscrits au budget.

Objet: Projet mairie : approbation chiffrages estimatifs, plan de financement et demandes de subventions (DE 2023 002)

M. le Maire rappelle l'important projet de reconstruction de la mairie.

La mairie actuelle est vétuste, non fonctionnelle, d'accès très difficile aux PMR car les bureaux du secrétariat sont au 1^{er} étage sans ascenseur.

La démolition et la construction d'une nouvelle mairie de plain-pied, sur le site existant, au cœur du village, permettra aux habitants ainsi qu'aux employés municipaux de bénéficier de locaux fonctionnels conformes aux normes actuelles de sécurité, d'accueil du public et de basse consommation.

M. le Maire rappelle les dernières esquisses du projet de reconstruction de la mairie ainsi que les chiffrages établis par le cabinet d'architecte Opus Architecture.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet et à approuver son plan de financement, afin de pouvoir déposer au plus vite les demandes de subventions auprès des différents organismes.

Le montant estimatif global du projet s'élève à 755 650 Euros Hors Taxe auquel il faut rajouter 40 000 Euros Hors Taxe de mobilier, soit un coût global de 795 650 Euros Hors Taxe.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

origine du financement	montant HT	taux
DETR	238 695 €	30%
REGION (sur 714 650 ht)	71 465 €	10%
DEPARTEMENT	238 695 €	30%
EMPRUNT	206 795 €	25%
fonds propres	40 000 €	5%
TOTAL GENERAL	795 650 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- . approuve le projet
- . approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- . décide de solliciter diverses subventions auprès des partenaires (Département, Région, Etat par le dépôt d'un dossier DETR)
- . autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

. projet mairie : les derniers chiffrages ont été validés ainsi que le plan de financement, afin de permettre le dépôt des dossiers de subventions rapidement. Cependant, le bureau d'études est recontacté afin de voir si les coûts du projet peuvent être revus à la baisse.

. Eclairage public :

Le conseil est invité à réfléchir à l'extinction de l'éclairage public la nuit, comme cela se pratique déjà dans beaucoup de communes.

- l'horloge de réglage est offerte par le Siel à la commune

Le conseil décide de contacter le SIEL pour solliciter des réponses aux questions suivantes

- Baisser intensité à 50 pourcent pour les leds (quelle est la faisabilité et quels sont les couts ?)
- Eteindre l'éclairage public 5 jours par semaine (laisser éclairé vendredi et samedi pour des questions de sécurité)
- étudier avec le SIEL quels seraient les couts et économie réalisées si nous faisons un remplacement de toutes les lampes par des leds

La majorité du conseil est d'avis de faire le maximum d'économie tout en gardant le maximum de sécurité pour les usagers.

. Logement accueil d'urgence

M. le Maire rappelle que le CCAS est dissous depuis la fin de l'année 2022. Il est proposé d'aménager un logement d'urgence, en utilisant les crédits du budget CCAS qui vont être réaffectés au budget communal. Un état des lieux du logement au-dessus de l'école maternelle sera fait. Ce logement comporte 2 pièces et a une surface d'environ 45 mètres carrés. Les travaux de rénovation pourraient être réalisés par les agents communaux (programmation par exemple pendant l'hiver prochain).

. commission d'action sociale : lorsque le transfert de budget aura été définitivement acté par les services du trésor, les membres extérieurs actuels du CCAS seront contactés par courrier afin de savoir si ils souhaitent faire partie de la commission d'action sociale qui sera instaurée au sein du conseil municipal.

. chemins ruraux :

M. le Maire informe de la possibilité de reclasser des chemins ruraux en voie communale, dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause, en prenant une délibération du conseil municipal. Cela permettrait pour certains chemins, en les classant en voie communale, de pouvoir faire prendre en charge leur réfection par la CCPU. Il est rappelé qu'il n'y a pas d'obligation d'entretien des chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune. Cependant, si la commune a commencé d'assurer un entretien, elle doit continuer de le faire.

La commission voirie fera un état des lieux, pour prioriser les chemins à reclasser.

. Cotisations au SDIS : la cotisation 2023 sera de 20.58 euros par habitant, soit un montant annuel de 20253 euros pour la commune.

. personnel communal : Mme Pieri, domiciliée au hameau de Cozilly, a pris ses fonctions en tant qu'agent encadrement et accompagnement cantine, en cdd, depuis début janvier.

. formations AMF (maires de la Loire) : M. le Maire rappelle que des formations sont organisées tout au long de l'année, les élus peuvent s'y inscrire notamment grâce à leur DIF élus (droit individuel à la formation)

. Vergers conservatoire communal

Comme vu lors du conseil municipal précédent, suite au décès de monsieur Paul MERLE, la municipalité réfléchit à un hommage en concertation avec la famille. Le devenir du verger est évoqué, avec possibilité de se mettre en relation avec l'association des croqueurs de pommes.

. enfouissement de ligne : vu notre correspondant technique au siel, il est envisagé de poser un fourreau, permettant ultérieurement le raccordement du lotissement communal des Mivières en projet. Un chiffrage sera établi par le siel.

. contrôle du tracteur communal

Il est possible de le faire contrôler l'intermédiaire de la CUMA (contrôle des tracteurs, matériels agricoles, engins de levage...) qui vont prochainement vérifier leur matériel. Le conseil est d'accord pour faire effectuer ce contrôle.

. Devis grillage stade de foot (le long du chemin du petit bois) : la haie serait partiellement arrachée et du grillage posé. Le conseil donne son accord (devis de 6 417.25 euro ht (poteaux, fixations)

. assurance AXA : M. le Maire rappelle qu'il a, à l'automne 2022, rencontré une représentante d'Axa. La société d'assurance démarchait la commune afin de savoir si il était possible d'avoir une salle mise gratuitement à disposition pour exposer leur offre d'assurance à la population. Dans ce cadre-là, une convention devrait être signée avec axa, définissant les modalités d'intervention d'Axa et de cette mise à disposition. Le conseil, considérant à l'unanimité qu'il n'est pas du rôle de la commune de favoriser les actions commerciales d'une entreprise privée ne donne pas suite.

. bulletin communal : le conseil fait le point sur la préparation avec les membres de la commission animation/communication. Plusieurs associations n'ont pas encore transmis leurs articles.

. Sainte barbe des Pompiers : la salle Grosbost sera mise à disposition gratuitement (accord pour une mise à disposition gratuite par an)

. halle de sports : la visite de sécurité de la halle de sports en tant qu'ERP (Etablissement Recevant du Public), a été faite par les services de la sous-préfecture et s'est bien déroulée, les locaux sont conformes.

. chemin de la Fosse : vu avec l'entreprise prestataire, le chemin sera refait, à la charge de l'entreprise, avec des matériaux appropriés.

. aménagement eaux pluviales : un devis sera demandé pour l'aménagement des écoulements d'eaux pluviales à Chaffé

. halle de sports : un suivi de l'escalier menant à la halle des sports doit être fait pour des questions de sécurité

. M. le Maire remercie la commission animation pour l'organisation des vœux de la municipalité.

FIN DE SEANCE A 22 H 15